

## 5.—Circulation moyenne annuelle des billets entre les mains du public, 1926-41

NOTA.—Les chiffres des billets en circulation entre les mains du public pour 1900-35 paraissent à la p. 931 de l'Annuaire de 1936.

Année	Moyennes des chiffres de la fin du mois			Moyennes des chiffres quotidiens du total	
	Banques à charte <sup>1</sup>	Dominion ou Banque du Canada <sup>2</sup>	Total	Montant <sup>3</sup>	Par tête <sup>4</sup>
	\$	\$	\$	\$	\$
1926	153,931,898	26,314,706	180,246,604	195,000,000	20.63
1927	156,254,231	27,793,500	184,047,731	198,000,000	20.55
1928	160,209,051	28,803,340	189,012,391	204,000,000	20.74
1929	161,483,696	30,003,870	191,487,566	205,000,000	20.44
1930	144,178,819	28,812,059	172,990,878	185,000,000	18.12
1931	128,881,241	28,572,011	157,453,252	167,000,000	16.09
1932	120,918,577	28,483,686	149,402,263	158,000,000	15.04
1933	120,624,661	29,066,051	149,690,712	157,000,000	14.70
1934	125,119,382	30,547,720	155,667,102	163,000,000	15.06
1935	118,512,334	47,288,651	165,800,985	169,000,000	15.45
1936	112,914,641	66,934,958	179,849,599	182,000,000	16.50
1937	104,211,037	94,876,384	199,087,421	200,000,000	17.99
1938	93,978,355	109,748,030	203,726,385	205,000,000	18.29
1939	88,820,636	129,261,655	218,082,291	216,000,000	19.09
1940	87,194,399	296,916,964	294,111,363	287,000,000	25.13
1941	78,761,049	320,137,329	398,898,378	386,000,000	33.80

<sup>1</sup> Circulation brute des billets des banques à charte moins les billets détenus par les autres banques.  
<sup>2</sup> Emission totale, moins les billets détenus par les banques à charte et les billets déposés dans les réserves centrales d'or jusqu'en mars 1935.  
<sup>3</sup> Chiffres au million près fournis par la Banque du Canada.  
<sup>4</sup> Chiffres basés sur la population estimative telle qu'indiquée à la page 100.

## Section 4.—Réserves monétaires

## Sous-section 1.—Réserves de la Banque du Canada

La p. 929 de l'Annuaire de 1936 met sous les yeux la composition des réserves d'or canadiennes détenues par le Gouvernement de 1905 à 1934. La Banque du Canada détient ces réserves d'or depuis mars 1935. Sous l'empire de la loi du fonds du change (c. 60, 1935), en vigueur en juillet 1935, elles doivent être évaluées au prix courant du marché de l'or. Le graphique de la p. 920 de l'Annuaire de 1937 fait voir l'effet de la revaluation à partir de la date mentionnée ci-dessus. Les nouvelles données paraissent maintenant sous l'item "réserves" du côté de l'"actif", au tableau 1, p. 819. Comme l'explique le renvoi 2 du tableau, d'après l'ordonnance sur le fonds du change du 30 avril 1940, les réserves d'or de la Banque du Canada ont été transférées à la Commission de Contrôle du Change Etranger, et la Banque n'est temporairement plus requise de maintenir une réserve d'or égale à pas moins de 25 p.c. de son passif global en billets et dépôts au Canada.

## Sous-section 2.—Réserves en espèces des banques à charte au Canada

**Avant l'établissement de la Banque du Canada.**—Jusqu'en mars 1935, les réserves en espèces ayant cours forcé étaient constituées en partie par les billets du Dominion et en partie par la monnaie et les matières d'or et la monnaie divisionnaire, comprenant ces formes d'espèces détenues par les banques elles-mêmes et comme dépôts dans les réserves centrales d'or. Autant que ces réserves étaient en or de fait ou des billets du Dominion garantis par de l'or, elles étaient sujettes aux influences expansives ou contractives des importations ou exportations d'or monétaire provenant de la balance des paiements internationaux du Canada, tant que le Canada était monométalliste-or.

**Depuis l'établissement de la Banque du Canada.**—Lors de l'établissement de la Banque du Canada, les banques à charte transfèrent leurs réserves d'or au